

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 février 2009**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Le conseil communautaire s'est réuni le lundi 02 février 2009 à 20 h 30 au centre multi-services à NAY, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de Communes.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été soumises au vote des délégués.

**Marchés Publics**

✓ **Attribution des marchés de travaux pour les deux structures multi-accueil Petite Enfance à ARROS-DE-NAY et BOEIL BEZING**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'attribuer les marchés aux entreprises de la manière suivante :

Lot	Libellé	Entreprise	ARROS-DE-NAY Montant H.T.	BOEIL-BEZING Montant H.T	TOTAL en € H.T.
1	GROS OEUVRE	STPB	196724,38	192007,00	388731,38
2	ÉTANCHÉITÉ	SPE ÉTANCHÉITÉ	52497,70	55875,55	108373,25
3	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE ARDOISE / ZINGUERIE	PYRÉNÉES CHARPENTE	62685,83	60550,45	123236,28
4	CHARPENTE MÉTAL / COUVERTURE MÉTAL / SERRURERIE	CMA	65121,00	70913,00	136034,00
5	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU	CAMPS	68689,84	73207,11	141896,95
6	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	LABAIGS	27531,80	30017,80	57549,60
7	PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS	SAMISOL	39597,01	42829,80	82426,81
8	ÉLECTRICITÉ / COURANTS FAIBLES	NOVELEC	34884,64	36114,35	70998,99
9	CHAUFFAGE / VENTILATION / RAFRAICHISSEMENT / PLOMBERIE / SANITAIRE	MALTERRE	144439,50	145669,03	290108,53
10	PEINTURE	TRIEUX	14386,80	15011,80	29398,60
11	SOLS SOUPLES	PAU SOLS SOUPLES	20849,35	22736,38	43585,73
12	CARRELAGES / FAÏENCES	AJYL CONSTRUCTION	8658,75	8740,38	17399,13
13	ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	FICA	15487,81	15487,81	30975,62
14	VRD / ESPACES VERTS	MARSOL	122500,00	127500,00	250000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>874054,41</b>	<b>896660,46</b>	<b>1770714,87</b>

✓ **Avenants aux marchés publics :**

Le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le Président à signer les avenants suivants.

**- Extension du siège de la Communauté de Communes (phase B)**

Les avenants présentés par les entreprises Barthe et fils et Poumirau ont reçu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Lot	Entreprise	Marché de base HT (phase B)	Avenant HT (phase B)	Nouveau montant du marché HT	Evolution
2 gros œuvre	Somac	175 616,72	777,64	176 394,36	0,44%
3 charpente métallique	Barthe et fils	98 699,00	18 130,00	116 829,00	18,37%
5 plâtrerie isolation	Samisol	60 105,15	928,29	61 033,44	1,54%
7 chauffage ventilation plomberie	Poumirau	115 583,97	27 220,81	142 804,78	23,55%

**- Relais Assistantes Maternelles et Ludothèque**

Lot	Entreprise	Marché de base HT	Avenant HT	Nouveau montant du marché HT	Evolution
3 menuiseries phase A - RAM	Cancé	62 938,00	1 494,00	64 432,00	2,37%
3 menuiseries phase B - Ludothèque	Cancé	90 003,00	498,00	90 501,00	0,55%
6 plomberie phase A - RAM	Malterre	5 678,00	255,00	5 933,00	4,49%
6 plomberie phase B - Ludothèque	Malterre	5 720,00	250,00	5 970,00	4,37%

✓ **Délégation du Président en matière de marchés publics**

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire à l'unanimité donne délégation au Président "pour la durée du mandat, pour prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et d'un montant inférieur à 5 150 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

✓ **Piscine : actualisation du plan de financement**

Le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité afin d'actualiser le Plan de financement de la piscine.

Pour tenir compte de l'actualisation du plan de financement dans le contrat passé avec la SEPA, le Président a été autorisé à signer un avenant afin de modifier la convention initiale de mandat.

Au 22 janvier 2009, le bilan prévisionnel des dépenses H.T. communiqué par la SEPA est le suivant :

	<b>2006</b>	<b>2009</b>
Acquisitions foncières	184 295 €	184 295 €
Études générales	82 687 €	117 318 €
Travaux	4 507 844 €	4 654 548 €
Honoraires divers	796 329 €	799 020 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 571 155 €</b>	<b>5 755 181 €</b>

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	<b>2006</b>	<b>2009</b>
Centre National pour le développement du Sport	1 180 000 €	0 €
Dotation de Développement Rural (phase 1)	150 000 €	100 000 €
Dotation de Développement Rural (phase 2)	150 000 €	150 000 €
Conseil Général	250 000 €	232 256 €
Conseil Régional	250 000 €	250 000 €
Part Communauté de Communes	3 591 155 €	5 022 925 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 571 155 €</b>	<b>5 755 181 €</b>

## **Finances**

### ✓ **Emprunt et Ligne de Trésorerie**

Pour financer les différentes opérations d'investissement en cours et pour optimiser la gestion de la trésorerie, une consultation a été lancée pour un emprunt et pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Le Conseil Communautaire a autorisé à la majorité (1 vote contre, 1 abstention) le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les actes relatifs à la réalisation d'un emprunt et à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Pour l'emprunt, le montant total autorisé est de 8 Millions d'euros au maximum :

- 4 Millions d'euros doivent être immédiatement empruntés car ils sont destinés à consolider l'actuelle ligne de trésorerie qui avait été ouverte en vue de financer les travaux de la piscine,
- entre 0 et 4 Millions d'euros seront empruntés pour financer une part des dépenses non couverte par les subventions pour les autres opérations d'investissement en cours.

Le montant envisagé pour la ligne de trésorerie est de 4 Millions d'euros.

### ✓ **École de musique de la Vath-Vielha**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 18 000,00 euros pour le fonctionnement de l'École de musique pour 2009.

L'attribution de cette subvention sera précédée de la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2009.

### **Environnement Déchets**

#### ✓ **Implantation d'une déchetterie à ASSON**

En vue de l'implantation d'une déchetterie à ASSON, le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le Président à faire toutes les formalités nécessaires pour l'achat un terrain d'environ 10 000 m<sup>2</sup> au prix de 5 € / m<sup>2</sup> à Monsieur Guy LABARRERE (estimation du service du domaine au prix de 4,50 € / m<sup>2</sup>, avec unemarge de négociation de 10 %. Plafond : 5 € / m<sup>2</sup>).

#### ✓ **Marché d'exploitation de la déchetterie de COARRAZE**

Le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le Président à signer l'avenant n°2 au marché intervenu avec la Société SITA SUD OUEST (marché initial en date du 9 octobre 2006) pour l'exploitation de la déchetterie de Coarraze, du site à gravats d'Arros de Nay et de la micro déchetterie de Haut de Bosdarros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cet avenant a pour origine le refus fin décembre 2008 des bennes d'encombrants provenant de la déchetterie de Coarraze par le Centre d'Enfouissement Technique de Précilhon car elles contenaient, selon le responsable du site, des déchets considérés comme dorénavant « interdits ». Les bennes refusées ont été apportées temporairement sur un autre site de traitement.

Pour pallier ce type de dysfonctionnement, il a été proposé de mettre en place deux nouvelles filières d'élimination sur le site de la déchetterie de Coarraze : une pour le bois, une seconde pour le plâtre.

### **Gestion du Personnel**

#### ✓ **Jardin d'enfants**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture afin de nommer Béatrice Bascou sur son poste à plein temps (notamment en raison du congé maternité de Delphine Martinez, et dans la perspective des besoins en personnel pour les futures crèches).
- de recruter un agent à mi-temps pendant le congé maternité de Delphine Martinez.

#### ✓ **Régime indemnitaire de la secrétaire générale**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité

- de rapporter la délibération en date du 3 novembre 2008 relative au régime indemnitaire de la secrétaire générale,
- de délibérer à nouveau et d'instituer, pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux :
  - l'indemnité d'exercice de mission des personnels de préfectures (IEMP),
  - l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), affecté d'un coefficient multiplicateur maximum de 8.

## **Culture Jeunesse et Sports**

Le Président a rappelé que la Communauté de Communes travaille à la préparation d'un contrat communautaire de développement culturel en collaboration avec le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques. Ce contrat permettra à la Communauté de Communes de signer des conventions de partenariat avec des porteurs de projets locaux afin de mettre en place des actions culturelles.

Dans l'attente de la signature de ce contrat, la Communauté de Communes a la possibilité de poser les bases d'un partenariat de travail avec l'association Fer et Savoir Faire.

L'association Fer et Savoir Faire est partie prenante dans un projet d'envergure européenne dans les Pyrénées françaises et espagnoles : "La route du Fer dans les Pyrénées". L'association a sollicité la Communauté de Communes dans la mesure où son action contribue à la mise en valeur du passé industriel du territoire de la Vath-Vielha.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le partenariat avec l'association Faire et Savoir Faire et à autorisé le Président à signer la lettre de définition d'engagement d'un partenariat avec l'association, officialisant ainsi l'appui de la Communauté de Communes.

## **Office de Tourisme Communautaire**

Le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité pour permettre à l'office de Tourisme de commercialiser un DVD produit par l'association Bastides 64. Le prix d'achat du DVD pour l'Office de Tourisme est de 12 €, le prix de vente est fixé par l'association Bastides 64 à 15 €. La liste des tarifs des produits commercialisés par l'Office de Tourisme est donc désormais la suivante :

### **Cartes postales :**

- Cartes postales (de Mr Stockli) 1 €
- Cartes postales (de Mr Stockli) 2 €

### **Guides Randonnées territoires voisins :**

- Entre l'Ousse et Gabas 5 €
- Gave et coteaux 5 €
- Coteaux de Monein 5 €
- Val d'Azun 7,50 €

**Fiche PDF sentiers de randonnées VV** (6 fiches à disposition) 0,50 € (Tarif CG64).

**Tarif Guide Randonnées VV** 5 €

**Frais de port** pour envoi du guide rando VV 2,18 €

**Accès internet** forfait 1h 2 € (tarif cyberbase)

**Photocopie** la page 0,20 € (tarif poste)

**Fax** la page 2,40 € (tarif poste)

**DVD des Bastides** 15 €

### **Visites Guidées :**

- Adultes (à partir de 16 ans) 5 €
- Groupes (à partir de 16 ans) 4 €
- Scolaires 2 €

## **Piscine NAYEO**

Le Président a fait part au Conseil Communautaire d'une demande de modification tarifaire émanant de la Gérante de la piscine. Cet ajustement tarifaire fait suite à différents entretiens entre le délégataire et les représentants de la Communauté de Communes et poursuit plusieurs objectifs :

- une plus grande lisibilité des tarifs,
- la création d'une carte uniquement pour l'accès piscine,
- l'augmentation du prix moyen demandé lors de la dernière négociation tout en tenant compte de l'environnement concurrentiel et notamment celui de la piscine de Mourenx,
- l'ajout d'un différentiel collectivité / hors collectivité dans la catégorie "stage de natation pendant vacances scolaires",
- la mise en place de la carte intégrale dénommée NAYEO incluant l'espace détente et la piscine.

Le président présente donc la nouvelle grille tarifaire proposée par la gérante de la piscine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (1 abstention) a approuvé la nouvelle grille tarifaire annexée au présent document, et autorisé la modification de l'annexe 6 du contrat de délégation de service public.

A Nay le 02 mars 2009  
Le Président,  
Christian PETCHOT-BACQUÉ